

ENTRE DIETTE ... ET GAVAGE

Jean-Pascal Beaufret a reçu 1,3 million d'euros pour 9 mois de travail !

Initialement chargé de la gestion de la dette de l'Etat, l'ancien **Directeur Général des Impôts de 1997 à 1999** rejoint Alcatel puis Natixis, de mi-février à fin novembre 2008 d'où il a démissionné.

D'un commun accord avec la direction de la banque, M. Beaufret a décidé de « limiter » son indemnité transactionnelle de départ à 300 000 euros. Natixis a expliqué qu'une disposition initiale prévoyait qu'en cas d'éviction du directoire, il pouvait bénéficier d'une indemnité équivalente à deux ans et demi de salaire, soit 1,5 million d'euros ...

Cela reste extravagant et indécent, alors que sur la même période, en 2008, Natixis a perdu 2,8 milliards d'euros et supprimé 1250 postes !

MOINS DE SYNDICAT, C'EST SURTOUT BON POUR LES ACTIONNAIRES !

L'explosion des rémunérations des dirigeant-es est le corollaire de la financiarisation de l'activité de ces entreprises tournées exclusivement vers la rétribution des actionnaires. De fait, plus les résultats industriels et sociaux sont calamiteux, plus les dirigeants seraient récompensés. N'ont-ils pas fait progresser les cours des actions, accaparé la richesse créée, détourné les milliards d'euros d'aides de l'État, versés notamment via le CICE ou le Crédit Impôt Recherche, qui devaient servir à l'investissement et à l'emploi ?

Nous sommes là dans un bras de fer où les syndicats et les salariés doivent peser plus lourd.

A ce sujet, on a pu lire ces jours derniers que « **le déclin de la syndicalisation semble être un élément clé de la hausse des plus gros salaires** ».

Aussi surprenant qu'il y paraisse, c'est la conclusion à laquelle sont parvenues deux chercheuses du Fonds Monétaire International dans le magazine de l'institution, Finance and Development, du mois de mars.

Dans une étude qui couvre la période 1980-2010, les deux chercheuses notent que **les syndicats permettent d'abord de freiner les inégalités en assurant une « distribution des salaires » plus équitable** et en faisant pression sur les autorités pour s'engager dans cette voie. Mais surtout, notent les chercheuses, **une faible syndicalisation « réduit la capacité de négociation » des salariés sur leur rémunération**, au bénéfice des actionnaires et des plus hauts revenus.

Pour les deux économistes du FMI, des syndicats plus faibles peuvent également réduire "l'influence" des salariés sur les décisions liées aux plus hauts revenus

dans les entreprises, telles que l'ampleur et la structure de leur rémunération.

Dès lors, on comprend mieux le fondement du discours du MEDEF sur la modernisation du dialogue social. Puisqu'il ne peut complètement éliminer le fait syndical, il entend le neutraliser pour éviter de déplacer le curseur du partage des richesses. (source site UGICT-CGT)

CONTRE L'AUSTÉRITÉ, POUR LES SERVICES PUBLICS !

Le 09 avril prochain, à l'appel de la CGT, FO, Solidaires et FSU, une **grande journée de manifestations et de grèves** est organisée en France contre les politiques d'austérité.



La CGT Finances Publiques 44 appelle les agent-es du département à s'engager pour faire du 9 avril prochain un point d'appui pour bloquer les mesures gouvernementales engagées à notre rencontre. Soyons aux côtés de tous les autres travailleurs et travailleuses animé-es de la même exigence de défendre leurs emplois, leurs salaires, leurs droits à la santé et au logement.

Toutes et tous en grève et dans les manifestations pour exiger :

⇨ L'arrêt immédiat des suppressions de postes, le comblement de tous les emplois vacants dans les services par des fonctionnaires recrutés par voie de concours !

⇨ Le retrait du projet de schéma triennal de restructurations, de l'expérimentation Centre de Contact et le retrait de la Démarche Stratégique à la DGFIP !

⇨ L'augmentation générale des salaires avec le dégel du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2010 !

⇨ Le retrait de la loi Macron et du Pacte de Responsabilité !

Permanences évaluations 2015



La CGT tient des permanences pour vous aider dans l'élaboration de votre éventuel recours.

A Nantes Cambronne (local syndical), le **lundi 23 mars et le vendredi 27 mars de 13h30 à 17h**. Vous pouvez aussi nous téléphoner ou envoyer un mail. Les **élu-es CGT** sont aussi disponibles en dehors des permanences.

